

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main à Dudswell, le 5 février 2018 à 19h10, à laquelle étaient présents :

Sont présents :
Mme Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
Mme Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19h10

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2018-021**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

- Lancement de la démarche de planification stratégique au point 5.8 de la section administration
- Demande CPTAQ au point 8.8 de la section urbanisme
- Adoption du projet PPCMOI

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par le président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale du 15 janvier 2018
 - 3.2 Adoption des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale du 15 janvier 2018
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
 - 4.2 Demande de don
 - 4.3 Cotisations et adhésions
 - 4.3.1 Renouvellement adhésion ADMQ
 - 4.3.2 Renouvellement adhésion Québec municipale
 - 4.3.3 Inscription comme membre de la Chambre de commerce du HSF

- 4.3.4 Cotisation journal Le Papotin
- 4.4 Demandes d'appui
 - 4.4.1 Persévérance scolaire
- 5. Administration
 - 5.1 Renouvellement du contrat d'assurances
 - 5.2 Mise à jour des déclarations pécuniaires
 - 5.3 Dépôt de la liste des dépenses des candidats à l'élection municipale 2017
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Travaux d'amélioration de l'Hôtel de Ville
 - 5.6 Animation de consultation publique
 - 5.7 Contrat de service pour l'entretien des photocopieurs
 - 5.8 Lancement de la démarche de planification stratégique
- 6. Transports - Voirie
 - 6.1 Embauche du préposé à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs
 - 6.2 Adoption du Plan d'intervention révisé
 - 6.3 Appel d'offres pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme TECQ
 - 6.4 Renouvellement du contrat pour l'entretien des lumières de rues
- 7. Sécurité publique
- 8. Urbanisme
 - 8.1 Subvention - Distribution d'arbustes
 - 8.2 Présidence du CCE et ajout de membres citoyens
 - 8.3 Renouvellement des membres citoyens au CCU
 - 8.4 Dérogation mineure 18-01
 - 8.5 Demande de subvention - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
 - 8.6 Achat des bacs de compostage
 - 8.7 Convention pour le prolongement du réseau aérien
 - 8.8 Demande CPTAQ au point 8.8 dans la section urbanisme
- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Rémunération remplaçant eaux potable et usée
- 10. Loisir et culture
 - 10.1 Emplois saisonniers 2018
 - 10.2 Modification de la résolution RE 2018-015 - Dépôt d'une demande de subvention - Programme Emploi été Canada 2018
- 11. Finances
 - 11.1 Présentation des comptes payés et à payer
 - 11.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
 - 11.3 Virement bancaire
- 12. Adoption de règlement
 - 12.1 Présentation du règlement RE 2018-235 - Délégation de pouvoir d'autorisation des dépenses
 - 12.2 Adoption du règlement RE 2018-234 - Déterminant le taux des taxes, tarifs et compensations pour 2018

- 12.3 Avis de motion et présentation du PPCMOI RE-2018-237
- 12.4 Avis de motion et présentation de la révision du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie
- 12.5 Adoption du projet de règlement

- 13. Divers
 - 13.1

- 14. Période de questions
 - 14.1 Questions des citoyens
 - 14.1.1 Montant dédié à la masse salariale
 - 14.2 Période de questions des citoyens

- 15. Mot du maire

- 16. Clôture de la séance

- 17. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale du 15 janvier 2018
Résolution no 2018-022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale du 15 janvier 2018;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renonce à la lecture desdits procès-verbaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale du 15 janvier 2018

Résolution no 2018-023

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance spéciale du 15 janvier 2018, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 8 janvier 2018.

4.2 Demande de don

4.3 Cotisations et adhésions

4.3.1 Renouvellement adhésion ADMQ

Résolution 2018-024

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) est un organisme ressource pour les directeurs généraux des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'ils offrent de la formation pour les nouveaux directeurs généraux sur les tâches qu'ils ont à accomplir et sur les nouvelles dispositions législatives;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale à s'inscrire à l'ADMQ pour la somme de 798 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Renouvellement adhésion à Québec municipal

Résolution 2018-025

CONSIDÉRANT QU'ils offrent la possibilité d'afficher gratuitement de futurs appels de candidatures;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte la somme de 200 \$ par parution pour afficher un appel de candidatures sur leur site.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'adhésion 2018 au portail Québec municipal pour un montant de 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Inscription comme membre de la Chambre de commerce du HSF

Résolution 2018-026

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du HSF est un organisme qui œuvre au développement économique de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du HSF apporte une visibilité à la municipalité dans le répertoire des entreprises.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité devienne membre de la Chambre de commerce du HSF pour la somme de 145 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Cotisation journal Le Papotin Résolution 2018-027

CONSIDÉRANT QUE Le Papotin est un journal communautaire passablement lu dans la communauté qui rejoint l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la demande est établie à 1 200 \$, soit le même montant que l'an passé;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la population envers cet outil de communication.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accorde une subvention de 1 200 \$ au journal Le Papotin pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Demandes d'appui

4.4.1 Persévérance scolaire

Résolution 2018-028

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé depuis **12 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore **20 %** de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;

- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet PRÉE** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet PRÉE** organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Vos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de **l'Estrie**;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil proclame que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

QUE le conseil appuie le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

5.1 Renouvellement du contrat d'assurances Résolution 2018-029

CONSIDÉRANT QUE la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) nous propose d'ajouter 3 couvertures à nos assurances;

CONSIDÉRANT QUE pour la somme de 2 174 \$, l'assureur assume les dégâts qui pourraient être engendrés par un refoulement d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir adopté un règlement sur l'obligation d'installer un clapet pour bénéficier de cette couverture;

CONSIDÉRANT QUE pour la somme de 1 000 \$ est demandée pour un avenant protégeant les dirigeants, superviseurs, employés et même les bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions pour des poursuites de natures criminelles;

CONSIDÉRANT la hausse des attaques des plates-formes électroniques, la MMQ propose une protection de 500 \$ par année.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité refuse l'ajout de protection sur les refoulements d'égouts, car elle ne possède pas de règlement sur les clapets;

QUE la Municipalité refuse l'ajout de protection sur la couverture des poursuites d'actes criminels pour des raisons de pertinence;

QUE la Municipalité refuse l'ajout de protection sur les attaques des plates-formes électroniques, car c'est la MRC qui gère le réseau de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Mise à jour des déclarations pécuniaires Résolution 2018-030

CONSIDÉRANT QUE 30 jours après son élection, et à la date d'anniversaire de son élection, le candidat élu doit déposer une déclaration de ses intérêts pécuniaires. À défaut de quoi il ne peut siéger au conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout nouvel élu doit, dans les 6 mois de son élection, participer à une formation sur l'éthique en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont assistés à une formation déterminant les lois entourant leurs rôles et responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des élus ont déposé leur déclaration pécuniaire lors de l'assemblée du 5 décembre 2017.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les élus suivants puissent mettre à jour leur déclaration pécuniaire suite à de l'information reçue lors de la formation : Véronick Beaumont, Isabelle Bibeau, Marjolaine Larocque, Réjean Cloutier et Michel Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dépôt de la liste des dépenses des candidats à l'élection municipale 2017 Résolution 2018-031

CONSIDÉRANT QUE le président doit faire parvenir au Directeur des élections du Québec (DGEQ) la liste des dépenses des candidats lors des élections municipales 2017.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale dépose la liste des dépenses des candidats à l'élection municipale 2017 et qu'elle la transmette au DGEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Nomination du maire suppléant
Résolution 2018-032**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions le maire doit nommer un maire suppléant afin d'exercer ses pouvoirs en cas d'absence.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mariane Paré, maire, nomme à titre de maire suppléant Alain Dodier, conseiller, pour le remplacer en cas d'absence lors des rencontres dans le cadre de ses fonctions à la Municipalité de Dudswell et à la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François (HSF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Travaux d'amélioration de l'Hôtel de Ville
Résolution 2018-033**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un budget pour l'amélioration des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux ont besoin d'être rénovés et adaptés aux besoins actuels.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale octroie un mandat pour l'évaluation et l'analyse préliminaire des travaux à effectuer pour la somme maximale de 1 500 \$ plus taxes applicable à Jubinville et associés architectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Animation de consultation publique
Résolution 2018-034**

CONSIDÉRANT QUE le conseil entame une démarche de planification stratégique concertée;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique est prévue le 24 mars 2018 dans le cadre de cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel de proposition auprès de deux firmes spécialisées dans l'animation de consultations publiques.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale octroie un mandat au plus bas soumissionnaire soit Niska, spécialisé en démarche participative, pour la planification, l'animation et le compte rendu de la rencontre pour la somme maximale de 2 400 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 Contrat service pour l'entretien des photocopieurs
Résolution 2018-035**

CONSIDÉRANT QUE les photocopieurs de la Municipalité nécessitent de l'entretien régulier;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale signe les contrats de service aux conditions mentionnées ci-dessous :

Bob Pouliot (photocopieur THOSHIBA)

0.0090\$ par copie noir et blanc plus taxes applicables
0.0600 par copie couleur plus taxes applicables
Aucun frais annuel

Le groupe A&A (photocopieur KONI)

0.01720\$ par copie
390\$ frais annuels

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Lancement de la démarche de planification stratégique

Un conseiller fait la présentation de la démarche de planification stratégique et annonce la consultation publique du 24 mars 2018.

6. TRANSPORT - VOIRIE

**6.1 Embauche du préposé à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs
Résolution 2018-036**

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des entrevues pour l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs;

CONSIDÉRANT QUE sur la proposition du comité de sélection il est recommandé de retenir la candidature de M. Steve Larkin à titre de préposé à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est fixée à 6 mois à compter de la date d'entrée en fonction;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire pour la période probatoire sera fixé 20 \$ de l'heure et à 21 \$ de l'heure après cette période;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail est de 35 heures semaine et l'entrée en fonction est en date du 7 février 2018. Les clauses de l'entente de travail en vigueur s'appliqueront à l'entrée en fonction.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Steve Larkin soit embauché à titre de préposé à l'entretien ménager, aux bâtiments et aux parcs par la Municipalité de Dudswell et que son entrée en poste soit prévu pour le mercredi 7 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Adoption du plan d'intervention révisé
Résolution 2018-037**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a reçu le Plan d'intervention révisé de la firme Avizo;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance des modifications apportées au Plan d'intervention.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité dépose le Plan d'intervention révisé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour obtenir la subvention dans le cadre du programme TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Appel d'offres pour la réalisation des travaux dans le cadre du
programme TECQ
Résolution 2018-038**

CONSIDÉRANT QUE le coût des plans et devis des travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ est inférieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans notre Politique d'achat municipal il est spécifié que nous devons demander par écrit deux soumissions pour des achats de 25 000 \$ à 100 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de catégorie D suivants ont été priorisés:

- Rue Bishop : Aqueduc et chaussée sur 331 mètres - estimé à 215 004 \$
- Rue Hall : Aqueduc et chaussée sur 60 mètres - estimé à 43 500 \$
- Rue Main : Aqueduc et chaussée sur 200 mètres - estimé à 150 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la subvention est de 827 750 \$ et qu'il y a une balance de 325 000 \$ pour réaliser les travaux de catégorie C;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le coordonnateur aux infrastructures, à l'urbanisme et à l'environnement, Nacim Khennache, procède à l'appel d'offres sur invitation pour les plans et devis des travaux

qui seront réalisés dans le cadre du programme TECQ inclus dans le Plan d'intervention révisé.

QUE le comité de voirie soit mandaté pour prioriser les travaux de catégorie C pour la somme maximale de 325 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Renouvellement du contrat pour l'entretien des lumières de rues
Résolution 2018-039**

CONSIDÉRANT QUE l'électricien Jean-Marc Laroche a déposé une offre de service pour l'entretien des lumières de rues pour l'année 2018 incluant 22 sorties, au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accorde un contrat d'entretien des lumières de rues à Jean-Marc Laroche pour 22 sorties, pour un montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise le paiement dudit contrat prévu au budget 2018 dans le poste 02 34000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. URBANISME

**8.1 Subvention - Distribution d'arbustes
Résolution 2018-040**

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande à la Municipalité de subventionner 1 \$ sur 3 \$ du coût des arbustes afin de fixer le prix de vente à 2 \$ pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE 600 arbustes ont été commandés.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le coordonnateur aux infrastructures, à l'urbanisme et à l'environnement, Nacim Khennache, procède à l'achat de 600 arbustes et qu'ils soient mise en vente pour les citoyens au coût de 2 \$ chacun, soit 1 \$ de moins que le coût d'achat fixé à 3 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 Présidence du CCE et ajout de membres citoyens
Résolution 2018-041**

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande que la présidence soit partagée entre les conseillères, Mme Marjolaine Larocque et Mme Isabelle Bibeau;

CONSIDÉRANT QUE 2 sièges citoyens sont à combler au CCE.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présidence du CCE se partage entre Mme Marjolaine Larocque et Mme Isabelle Bibeau;

QUE Mme Manon Fleury et Mme Martine Charest soient nommées comme membres citoyen du CCE pour une durée de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Renouvellement des membres citoyen au CCU
Résolution 2018-042**

CONSIDÉRANT QUE les 3 sièges du CCU sont à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE les 3 membres citoyens souhaiteraient renouveler leurs mandats;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande le renouvellement des 3 membres citoyens.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le mandat des membres actuels du CCU soit renouvelé pour une durée de 2 ans pour les postes suivants : siège #1 (M. Richard Roberge), du siège #2 (M. Raymond Breton) et du siège #3 (M. Stéphane Laroche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Dérogation mineure 18-01
Résolution 2018-043**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure no 18-01 soumise par Mme Nicole Lavoie est dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 2,55 mètres de la ligne arrière du terrain, laquelle implantation ne respecte par le Règlement de zonage 2017-226, l'annexe 2 (grille des spécifications) indique que la marge de recul arrière pour un bâtiment principal est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le CCU, recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise la dérogation mineure no 18-01 selon les recommandations du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5 Demande de subvention - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV
Résolution 2018-044**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet d'aménagement d'un accès à la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans les objectifs du programme de soutien aux installations sportives et récréatives –Phases IV;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la rivière sera public et qu'il n'y a pas beaucoup d'accès public à la rivière Saint-François sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François (HSF);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a estimé les coûts du projet à 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut obtenir un maximum de 50 % des coûts estimés dans les prévisions 2018 et qu'elle a prévu un montant pour la réalisation des travaux.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise le coordonnateur aux infrastructures, à l'urbanisme et à l'environnement, Nacim Khennache, à faire une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV pour le projet d'accès à la rivière Saint-François pour un montant totalisant 120 000 \$ incluant la part de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Achat de bacs de compostage Résolution 2018-045

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé à un appel d'offres public regroupé dans le cadre de l'achat des bacs de compostage;

CONSIDÉRANT QUE les coûts avaient été estimés à 13 000 \$ pour la première phase;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels sont supérieurs à ce qui a été prévu au budget 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à offrir le service de compostage pour les deux noyaux villageois élargis comprenant 287 portes;

CONSIDÉRANT QUE les trois options suivantes sont possibles :

1. Achat de 287 bacs avec logo incluant quelques pièces de rechange (30) et la livraison porte-à-porte (total 20 088 \$ avant tx);
2. Achat de 287 bacs avec logo incluant seulement la livraison porte-à-porte (total 18 370 \$ avant tx);
3. Achat de 248 bacs avec logo incluant seulement la livraison porte-à-porte (total 15 874 \$ avant tx).

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité priorise l'option #2 soit de faire l'acquisition de 287 bacs avec logo incluant seulement la livraison au montant de 18 370 \$ plus taxes applicables;

QUE la directrice générale affecte les dépenses supplémentaires soient 5 370 \$ à même le budget d'opération dans le poste 02 45111 446;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Convention pour le prolongement du réseau aérien Résolution 2018-046

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'aménagement d'une nouvelle rue dans le secteur Bishopton;

CONSIDÉRANT QUE six terrains seront mis en vente au printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles constructions devront être alimentées en électricité et en téléphonie;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le coordonnateur aux infrastructures, à l'urbanisme et à l'environnement, Nacim Khennache, soit autorisé à signer la convention afin de permettre le prolongement du réseau aérien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.8 Demande à la CPTAQ
Résolution 2018-047**

CONSIDÉRANT QUE M. Lionel Viens souhaite s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour établir une servitude de lignes électriques afin de desservir en électricité la cabane à sucre et l'installation de l'érablière se trouvant sur le lot 4 197 699;

CONSIDÉRANT QUE la servitude passe sur une partie du lot 4 197 701 et des parties du lot 4 197 703;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de lignes électriques servira à une utilisation agricole (érablière);

CONSIDÉRANT QU' une entente a été conclue entre M. Lionel Viens (demandeur) et les propriétaires des lots 4 197 701 et des parties du lot 4 197 703;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de lignes électriques n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de lignes électriques n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, la possibilité de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT QU' une la servitude de lignes électriques n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC du Haut-Saint-François et des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité appui la demande à la CPTAQ effectuée par M. Lionel Viens touchant les lots 4 197 701 et 4 197 703.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

**9.1 Rémunération remplaçant eaux potable et usée
Résolution 2018-048**

CONSIDÉRANT QUE le travail d'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout nécessite une présence permanente;

CONSIDÉRANT QUE l'employée en poste peut à certains moments s'absenter pour des raisons professionnelles ou personnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien opérateur est disponible pour remplacer en cas d'absence;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs demandés sont les suivants :

- Salaire horaire lors de remplacement 30 \$/h
- Jour de garde 20 \$/jour
- Salaire pour expertise 50 \$/h

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la direction générale à payer au taux horaire mentionné les services offerts par M. François Beaumont lorsqu'il y a absence ou besoin au niveau des opérations du réseau d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIR ET CULTURE

**10.1 Emplois saisonniers 2018
Résolution 2018-049**

CONSIDÉRANT les besoins en terme d'emplois estivaux pour l'été 2018 tant pour le service d'animation estivale, la plage ou le bureau d'accueil touristique (BAT);

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de ces besoins ressemblerait aux effectifs de l'an passé pour un total de 13 employés.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le coordonnateur aux loisirs, Mario Readman, à faire l'affichage des postes estivaux suivants via les journaux locaux, le site web et les médias sociaux :

- 4 Animateurs au SAE
- 3 sauveteurs
- 2 préposés à la guérite de la plage
- 3 Agents d'accueil au BAT
- 1 coordonnateur au BAT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.2 Modification de la résolution RE 2018-015 - Dépôt d'une demande de subvention programme Emplois d'été Canada 2018
Résolution 2018-050**

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier la Municipalité a obtenu une seule subvention pour l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les postes mentionnés dans la résolution RE 2018-015 sont des postes de plus bas échelon au niveau du salaire;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions optimiser la subvention en priorisant le poste d'agent responsable au Bureau d'accueil touristique, car celui-ci a un salaire supérieur.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil modifie la résolution RE 2018-015 afin de prioriser la demande auprès de l'agent responsable du Bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES

**11.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2018-051**

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

d'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

1793	ATCD	Achat des équipements	3,900.00
1794	Sylvie Lupien	Remboursement taxes trop payées	455.55
1795	La Coop des Cantons VIVACO	Sel et chlore - Eaux	197.80
1796	Bell Mobilite	Cellulaires - employé et incendie	107.11
1797	Bell Gaz ltée	Propane caserne	411.88
1798	Bell Canada	Parcs, eaux, plage et C.C.	571.36
1799	BMR G. Doyon inc.	Sable et sel – Voirie	22.13
1800	Construction R. Belanger inc.	Patinoire Parc J-Gouin	47,064.15
1801	Bob Pouliot inc.	Déménagement du photocopieur H.V.	710.55
1802	Sylvie Fontaine	Entretien C.C. Et H.V.	2,143.56
1803	Le Groupe A & A	Photocopies	257.57
1804	Hydro-Québec	BAT, Plage, Caserne, C.C., Parc J-Gouin	1,578.44
1805	Impression Moreau inc.	Tampons encreurs	146.71
1806	Yves Manseau	Entretien Stationnements	690.71
1807	Monty Sylvestre	Honoraires - Révision du Plan d'urbanisme	612.86
1808	Municipalité Weedon	Support Opérateur Eau Potable & Salaire	6,337.33
1809	Mariane Pare	Frais de Déplacement	66.95
1810	Place 112	Essence voirie & Service incendie	247.99
1811	Comptables R.C.G.T.	Assistance comptable & Audit 2017	4,777.22
1812	Valoris	Enfouissement de déchets	5,267.79
1813	Signalisation de L'Estrie	Pancartes de rues	183.96
1814	Filgo Energie/Thermoshell	Chauffage Salle Parroisiale & H.V.	1,690.04
1815	Vanex inc.	Inspec. barrages Lac Adolphe & d'Argent	2,127.04
1816	Visa Desjardins	Équipement bureau et pneus voirie	1,036.50
1817	VOLUMACC	Services de transport Dicom	182.09
1818	9146-8801 Québec inc.	Déneigement réseau routier	54,306.52

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1819	Christopher Jackson	Déneigement chemin Jackson	1,437.19
1820	ANNULÉ	-	-
1821	Raymond Audit	Déneigement sentier multifonctionnel	661.11
1822	Raymond Michel	Déneigement parc Gordon-MacAulay	1,250.00
1823	Socan	Licence de musique C.C.	101.47
1824	Accommodation Marbleton	Divers pour Traditions de Dudswell	107.25
1825	Comité Tourisme H-S-F	Guide touristique et cotisation annuelle	1,220.00
1826	Hydro-Québec	Lumières de rues & borne Shermag	1,541.20
1827	IGA Couture East Angus	Dîner de Noël et Certificats pour panier Noël	747.85
1828	Sylvie Lupien	Remboursement taxes trop payées	566.76
1829	Rodrigue Chantal	Remboursement taxes trop payées	697.38
1830	Financière Banque Nationale	Versement en intérêt et capital	35214.13
1831	Claudia Racine	Remplace chèque #1746	220.00
1832	ADMQ	Congrès 2018	688.70
1833	Alarme CSDR	Service par Upload	17.25
1834	Aquasealutions	Filtre, pièces, entretien et formation	220.35
1835	Avizo Expert-Conseils	Surveillance de travaux	3213.55
1836	Bell Gaz ltée	Gaz propane propane	701.10
1837	Réseau Biblio	Contribution 2018	7774.61
1838	Centre d'Extincteur SL inc.	Changement et inspection de bouteille	738.54
1839	Chambre de Commerce du HSF	Inscription au brunch	174.97
1840	COMBEQ	Adhésion 2018	431.16
1841	Marie-Ève Daoust	Frais de déplacement	157.06
1842	Fédération Canadienne des Muni.	Adhésion	466.93
1843	Fonds de l'Information	Mutation de décembre	20.20
1844	Sylvie Fontaine	Entretien ménager du C.C.	229.95
1845	Plomberie Christian Fortier inc.	Réparation tuyau – Patinoire	847.41
1846	Mélanie Godbout Photographie	Séance photo et 8 fichiers	390.00
1847	Hydro-Québec	Parc MacAulay, e-p, H.V., caserne, garage	1344.22
1848	J.M. Laroche inc.	Entretien et réparation – lumières de rues	433.29
1849	Journal le HSF	Publicité et contribution annuelle	2637.22
1850	Lemire Pierre-Alain	Frais de déplacement	39.06
1851	Les Films Criterion	Projection film	448.40
1852	Monty Sylvestre	Honoraires de décembre	1936.23
1853	Morin Catherine	Frais de déplacement	89.23
1854	Muni. Canton de Westbury	Déneigement du chemin Bissonnette	2021.82
1855	Municipalité de Weedon	Salaire – Opération des eaux	3151.88
1856	PG Solutions inc.	Formulaire de rappel de taxes	209.88
1857	Place 112	Essence – Service incendie	275.55
1858	Precigrafik Imprimerie	Carte tableau du territoire	112.68
1859	Raymond Michel	Déneigement stat. Parc G-MacAulay	1262.50
1860	Régie des Hameaux	Collectes des ordures – janvier et février	16383.34
1861	Régie Incendie DLW	Quote-part opération	42659.25
1862	ANNULÉ	-	-
1863	Solutek Informatique	Nouvelle session pour tablettes des élus	143.72
1864	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage – H.V. et Salle paroissiale	3158.58
1865	Allan James	Contrat - Collecte des ordures au Lac Miroir	823.01
1866	9146-8801 Québec inc.	Contrat de déneigement	54306.53
1867	ANNULÉ	-	-
1868	J.N. Denis Inc.	Entretien camion - Service incendie	124.71
1869	Canton de Lingwick	Frais de démarrage - Régie incendie DLW	1,050.07
1870	Transport des Personnes HSF	Cotisation annuelle	7,344.00
1871	Réseau d'inform. Municipale Qc	Abonnement annuel	316.18
1872	Meubles BDM+ INC.	Remb. Hydro poste de pompage Shermag	698.06
1873	BMR G. Doyon inc.	Clés municipalité & plaque d'assise	57.49
1874	Gagne Michel	Frais de déplacement	46.64
1875	Marcotte Jasmine	Matériaux - Glissade de bois Plaisirs d'hiver	85.38
1876	Pg Solutions inc.	Formulaires de compte de taxes	269.05
1877	Readman Mario	Alcool et matériaux - Plaisirs d'hiver	326.67
1878	Valoris	Enfouissement de déchets	2,504.58
1879	Scies à Chaines	Chaîne	24.09
1880	VOLUMACC	Service de messagerie	24.45

1881	Hydro-Québec	Bibli, cc, e-u, antenne, mc, plage, parc g.	3,984.92
1882	Climatisation St-François inc.	Entretien et réparation – Ventilation	770.91

Le tout pour un montant total de 344,237.95 \$

Un montant de 40,345.54 \$ a été versé en salaire pour la période du 24 décembre 2017 au 27 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
Résolution no 2018-052**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit déposer la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale a déposé la liste à l'ensemble du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3 Virement bancaire
Résolution no 2018-053**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 est déjà en exécution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait l'envoi de ses comptes de taxes en février 2018.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale effectue un transfert de 200 000 \$ temporairement via un compte d'épargne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ADOPTION DE REGLEMENT

**12.1 Présentation du Règlement no 2018-236 - Délégation de pouvoir
d'autorisation des dépenses REPORTÉ**

**12.2 Adoption du Règlement no 2018-234 - Déterminant le taux des taxes, tarifs
et compensations pour 2018
Résolution no 2018-054**

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de Règlement numéro 2018-234 a été présenté le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le Règlement intitulé « RE no 2018-234 - Déterminant le taux des taxes, tarifs et compensations pour 2018 » à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-234

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Dudswell a adopté son budget pour l'année financière 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2018;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer des tarifs pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de la pénalité sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Alain Dodier lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

PAR CONSÉQUENT il est ordonné et statué par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

EXERCICE FINANCIER

Les taux de taxes et de tarifs décrétés par ce règlement couvrent l'exercice financier du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 2

TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,847846 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2018, conformément au rôle d'évaluation en vigueur et réparti comme suit :

- Foncière générale : 0,7564 \$ du 100 \$
- Financement des barrages : 0,01452 \$ du 100 \$
- Sûreté du Québec : 0,07693 \$ du 100 \$

ARTICLE 3

NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Les comptes de taxes et redevances dont le total est égal ou supérieur à trois cents

dollars (300,00 \$) peuvent être payés au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en six (6) versements égaux aux dates d'échéance établies comme suit :

- 1er versement : le 30e jour après la date de facturation indiquée au compte;
- 2e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du premier versement;
- 3e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 4e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 5e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 6e versement : 45e jour après la date d'exigibilité du versement précédent.

ARTICLE 4

SUPPLÉMENTS DE TAXES MUNICIPALES

Les prescriptions de l'article 3 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation.

ARTICLE 5

AUTORISATION DE SOLDES ANNULER

Le conseil municipal autorise par le présent règlement la secrétaire-trésorière à annuler tout solde inférieur à cinq dollars (5.00 \$)

ARTICLE 6

ESCOMPTE CONSENTI

Ceux qui paieront la totalité de leurs taxes dans les trente (30) jours qui suivront la date d'envoi, soit lors du premier versement, bénéficieront d'un escompte de deux pour cent (2 %) du montant net de leurs taxes. Cet escompte est applicable seulement aux comptes de taxes supérieurs à 300 \$.

ARTICLE 7

PAIEMENT EXIGIBLE ET INTÉRÊTS

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible auquel s'ajoute le taux d'intérêt à raison de 12 % par année.

ARTICLE 8

CHÈQUES SANS PROVISION

Tout chèque sans provision entraînera une tarification additionnelle de dix dollars (10,00 \$) à titre de frais d'administration et dommages-intérêts liquidés. Ce montant sera assimilé à la taxe ou redevance due.

ARTICLE 9

TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières résiduelles est réparti comme suit :

CATÉGORIES	NOMBRE D'UNITÉ	ORDURES, RÉCUPÉRATION ET COMPOSTAGE
Résidentielle	1	202.97\$
Saisonnier (chalets)	3/4	152.23\$
Commerce ½ unité	1/2	101.49\$
Commerce 1 unité	1	202.97\$
Commerce 2 unités	2	405.94\$
Industrie 3 unités	3	608.91\$

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 10
TARIF POUR L'AQUEDUC

Le tarif pour l'aqueduc est fixé à 235,25 \$ par unité d'habitation d'utilisation permanente, par unité industrielle et par centrale téléphonique.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 11
TARIF POUR UN PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE

Les permis de séjour des roulottes seront de 10,00 \$/mois et seront facturés au propriétaire du terrain où la roulotte est installée pour une période de douze (12) mois. Pour un remboursement de permis de séjour facturé, une demande écrite devra être faite au bureau municipal. Après vérification, le remboursement sera effectué.

Le permis de séjour est renouvelable chaque année et doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire du terrain.

ARTICLE 12
TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour une licence de chien, aux montants suivants :

- Licence de chien : 20,00 \$/chacune
- Attelage de chiens de traîneaux : 100,00 \$/chacun

Une licence de chien est d'une durée d'un (1) an et doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire du chien.

ARTICLE 13
TARIF POUR UNE PHOTOCOPIE OU POUR LE SERVICE DE TÉLÉCOPIE

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour l'obtention d'une photocopie au montant de 0,25 \$/copie.

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour l'obtention du service de télécopie au montant de 1,00 \$/page.

Les organismes du milieu peuvent bénéficier d'un tarif de 0,03 \$/feuille lorsqu'ils ont leurs feuilles ou de 0,05 \$ sans leurs feuilles pour le noir et blanc et de 0,10 \$/feuille

lorsqu'ils ont leurs feuilles ou de 0,20 \$/feuille sans leurs feuilles pour la couleur.

ARTICLE 14

TARIF DE PERCEPTION À LA PLAGES MUNICIPALES

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour l'accès à la plage municipale, la liste des tarifs se définit comme suit :

- Passe saisonnière individuelle, résident : 20,00 \$
- Passe saisonnière individuelle, non-résident : 30,00 \$
- Passe saisonnière familiale, résident : 40,00 \$
- Passe saisonnière familiale, non-résident : 60,00 \$
- Passe journalière, adulte : 4,00 \$
- Passe journalière, adolescent : 2,00 \$/12-17ans
- Passe journalière, enfant (moins de 12 ans) : Gratuit
- Carnet de passes journalières, adulte : 18,00 \$/5 passes
- Carnet de passes journalières, adolescent : 8,00 \$/5 passes
- Location d'embarcation : 10,00 \$/l'heure
 - ⇒ 5,00\$ pour les heures supplémentaires
 - ⇒ Ceinture de sécurité incluse avec la location d'embarcation
- Location de ceinture de sécurité : 2,00 \$/l'heure

ARTICLE 15

TARIF POUR UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le tarif pour l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public est fixé à 20,00 \$ (RE 09-155).

ARTICLE 16

TARIF POUR LA LOCATION DES LOCAUX ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (LOISIRS)

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour la location des édifices municipaux aux montants suivants :

CENTRE COMMUNAUTAIRE :

- 150,00 \$/par jour d'utilisation
- 75,00 \$/par demie journée
- 50,00 \$ suppl. /pour l'exposition, s'il y a un après service funéraire

MAISON DE LA CULTURE :

- 100,00 \$/par jour d'utilisation
- 50,00 \$/par demie journée

CHALET DES LOISIRS DU PARC GORDON-MACAULAY :

- 100,00 \$/par jour d'utilisation
- 50,00 \$/par demie journée

CHALET DES LOISIRS DU PARC JOCELYN GOUIN :

100,00 \$/par jour d'utilisation
50,00 \$/par demie journée

TERRAIN DE BASEBALL, PATINOIRE ET TERRAIN DE SOCCER :

100,00 \$/par jour d'utilisation
50,00 \$/par demie journée

Un montant de 50,00 \$ sera exigé, pour les frais de ménage, si les lieux ne sont pas remis dans l'état dans lequel ils étaient au début de la location.

Les organismes communautaires de Dudswell peuvent avoir accès aux locaux gratuitement.

ARTICLE 17

TARIF POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DU SECTEUR DE MARBLETON

Le tarif pour l'entretien de la station d'épuration des eaux usées, secteur Marbleton est fixé à 329.60 \$ pour un bâtiment principal construit sur un terrain raccordé au réseau d'égout.

ARTICLE 18

TARIF POUR LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DU SECTEUR DE MARBLETON

Le tarif pour le remboursement des intérêts pour le prolongement du réseau des eaux usées du secteur Marbleton (Règlements 06-118 & 08-144) est fixé à 14,39 \$ par point.

ARTICLE 19

TARIF POUR LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES

Le tarif pour la vidange et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées pour l'année 2018 tel que stipulé à la réglementation de la MRC du Haut-Saint-François est fixé à :

MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS				
TARIFS 2018				
FRAIS MESURE 19 \$				
OBLIGATOIRE POUR LES FOSSES CONVENTIONNELLES				
VOLUME	CONVENTIONNELLE	SCELLÉE	AUTRES	PUISARDS
-749	40	75	65	65
750 À 999	40	75		
1000 À 1249	40	75		
1250 À 1499	40	75		
1500 À 1999	58	125		
2000 À 2500	94			
2501 À 3000	119			

Les frais pour une vidange supplémentaire sont à la charge du propriétaire au

moment de la vidange.

ARTICLE 20

TARIF POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Le tarif pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet comme prévu au Règlement 2016-216 sera de 303,35 \$ par système de traitement.

ARTICLE 21

TARIF POUR UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT

Le tarif pour un branchement au réseau d'égout du secteur de Marbleton est fixé à 800,00 \$.

ARTICLE 22

TARIF POUR UN BRANCHEMENT D'AQUEDUC

Le tarif pour un branchement au réseau d'aqueduc du secteur de Bishopton est fixé à 800,00 \$.

ARTICLE 24

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018.

VÉRITABLE EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS, DONNÉ À DUDSWELL CE 5E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION :

SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018

PUBLICATION :

BABILLARD DE L'HOTEL DE VILLE, DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SUR LE SITE WEB A PARTIR DU 6 FEVRIER 2018

ADOPTÉE EN MAJORITÉ

12.3 Avis de motion et présentation du PPCMOI RE-2018-237

Avis de motion est dûment donné par monsieur Alain Dodier, conseiller, qu'à une séance ultérieure il y ait l'adoption du règlement numéro 2018-237 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

12.4 Avis de motion et présentation de la révision du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie

Avis de motion est dûment donné par madame Isabelle Bibeau, conseillère, qu'à une séance ultérieure, il y aura l'adoption du règlement numéro 2018-235 touchant la révision du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie.

**12.5 Adoption du projet de règlement PPCMOI RE-2018-237
Résolution no 2018-055**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet de Règlement numéro 2018-237 visant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

QU'une copie du projet de Règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE PLUS, une assemblée publique sur ce projet de Règlement sera tenue le 5 mars 2018 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Dudswell située au 76, rue Main à Dudswell. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Divers

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

1.1 Réponses aux questions des citoyens

14.1.1 Montant dédié à la masse salariale

1.2 Période de questions des citoyens

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent

poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

15. POINTS DU MAIRE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close à 20h17.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Gagné, conseiller, propose la levée de la séance à 20h17.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière